



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE
L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DU TRAVAIL

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS

Paris, le 19 mars 2019
N°1104/647

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, et Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes Publics annoncent le franchissement du seuil symbolique d'un milliard d'euros versés aux salariés bénéficiant de la prime exceptionnelle prévue par la loi MUES

Conformément à l'engagement du président de la République de soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs, la prime exceptionnelle prévue par la loi Mesures d'Urgence Économiques et Sociales (MUES), versée par les entreprises et exonérée de toutes les cotisations et contributions sociales, a d'ores et déjà bénéficié à 2 millions de salariés pour un montant total versé excédant désormais 1 milliard d'euros.

Les ministres soulignent que la prime, versée dans plus de 200 000 établissements, a bel et bien permis de soutenir un grand nombre de salariés sur l'ensemble du territoire, quels que soient le type et la taille de leur entreprise, puisque plus de 40 % du montant total versé l'a été dans des entreprises de moins de 50 salariés.

Ce constat est conforté par le montant moyen élevé des primes versées, atteignant en moyenne près de 450 euros, ainsi que la proportion très importante des primes versées au montant maximal exonéré de 1000 euros (37%). Les primes en-dessous d'un montant de 100 euros ne représentent quant à elles qu'une proportion de 1% du total des primes versées.

Pour rappel, la prime est totalement défiscalisée (impôts, charges sociales, CSG-CRDS) jusqu'à 1 000 euros, pour les salariés qui gagnent moins de trois fois le smic et peut encore être versée suivant ces conditions jusqu'au 31 mars.

Les ministres tiennent à saluer l'engagement des entreprises à accompagner les mesures d'urgence économiques et sociales annoncées par le président de la République, que traduisent ces premiers chiffres de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Contacts presse :

Cabinet d'Agnès Buzyn	01 40 56 60 60
Cabinet de Bruno Le Maire	01 53 18 41 13
Cabinet de Muriel Pénicaud	01 49 55 31 77
Cabinet de Gérald Darmanin	01 53 18 45 03

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr
presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr
sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr
presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr